

Avis de la Commission des Finances de la Commune de Schuttrange

Lors de sa réunion du 5 décembre 2024, la Commission des Finances a pris note de la présentation des documents budgétaires lors du Conseil Communal du 27 novembre 2024, du budget rectifié de l'exercice 2024 ainsi que du projet de l'exercice 2025.

Dans ses considérations, la Commission des Finances a également pris note de la circulaire 2024-071 et de la circulaire rectificative 2024-087 de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures sur l'élaboration des budgets communaux et du plan pluriannuel de financement (PPF) 2025 du 17 octobre 2024 respectivement du 19 novembre 2024.

La Commission des Finances constate l'application des recommandations élaborées par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et se réjouit de la tenue scrupuleuse et intelligible des recettes et dépenses, conformément aux dispositions en vigueur.

Une première constatation est celle que les prévisions nationales en progression pour le Budget 2025 par rapport au Budget rectifié 2024 sont assez faibles en ce qui concerne l'impôt commercial communal (ICC) avec +/- 3,5 % de croissance (Budget 2025 par rapport au BR 2024) et le Fonds de dotation globale des communes (FDGC) avec +/- 3,8% de croissance (Budget 2025 par rapport au BR 2024).

BUDGET ORDINAIRE

Pour le **budget rectifié 2024**, celui-ci pourra être clôturé avec un excédent d'environ 8 millions d'euros. Ce résultat est largement au-dessus du budget initial 2024 de 5,6 millions d'euros.

Pour le **budget 2025**, il y a lieu de constater une certaine continuité du résultat projeté de 8,2 millions d'euros par rapport au Budget rectifié 2024 (8 millions d'euros). À soulever le fait positif que l'augmentation des Dépenses Ordinaires au Budget 2025 reste très légèrement en dessous ou sera +/- égale par rapport aux Recettes Ordinaires au Budget 2025. (2,43 % et 2,52%)

OBSERVATIONS RECETTES ORDINAIRES

Dans les Recettes Ordinaires pour 2025, il y a lieu de constater une faible progression de 2,5 % pour arriver à 27,5 millions d'euros (Budget 2025 par rapport au BR 2024), alors que l'année précédente la croissance se situait encore aux alentours de 9 % (Budget 2023 par rapport au BR 2024).

Cette faible croissance s'explique par le fait que les majeures recettes, à savoir le Fonds de dotation globale des Communes (FDGC) et l'impôt commercial communal (ICC), qui à eux représentent 82,5 % du total des Recettes Ordinaires, et qui selon les projections du Gouvernement vont avoir une faible croissance de +/- 3,5 % pour 2025.

OBSERVATIONS DÉPENSES ORDINAIRES

Pour les Dépenses Ordinaires, il y a aussi lieu de constater une faible augmentation de 2,5 % pour arriver à 19,3 millions d'euros.

La plus grande partie des dépenses ordinaires est à imputer sur les frais de personnel qui, à eux, représentent environ 1/3 des dépenses ordinaires. Pour le budget 2025, une hausse de +/- 5% a été prévue au budget, qui est liée à deux tranches indiciaires prévues en 2025. Comparé aux hausses significatives des années précédentes (18% entre 2022 et 2023, 8 % entre 2023 et 2024, dues à l'augmentation de la contribution à la Caisse de Prévoyance,) la hausse pour l'année 2025 est absolument justifiée.

Concernant la gestion des déchets, le constat est celui que les dépenses augmentent d'année en année (gestion des déchets de plus en plus coûteuse) alors que les Recettes n'augmentent pas en même relation que les dépenses, (70.000 € plus de Dépenses contre 20.000 € plus de Recettes), ce qui ramène la gestion des déchets à un négatif de 310.000 € pour l'année 2025 (268.000 € en BR2024). Il faudra se poser la question si une adaptation des tarifs de la gestion des déchets ne serait pas justifiée pour réduire la perte dans les années à venir.

Dans l'Enseignement musical, l'évolution des frais restants (Dépenses 2025 de 725.000 € - Subsidés 2025 430.000 €) se situe pour le Budget 2025 à 295.000 € par rapport à 265.000 € au BR 2024 et 189.000 € au Budget 2023. Le succès des inscriptions, dû aussi à la gratuité des cours, contribue à une hausse des cours proposés qui doivent être financés par la Commune. Il faudrait voir si une intervention auprès du ministère ne serait pas opportune afin de voir accroître les subventions.

Une autre dépense qui a significativement augmenté dans le Budget Ordinaire est celle de l'entretien et réparations des chemins ruraux qui passe à 221.000 € par rapport à 5.000 € au BR 2024. Ce changement est dû au fait que pour les années précédentes cette dépense était inscrite au Dépenses Extraordinaires. En revanche il restera une augmentation des dépenses de +/- 80.000 € entre les dépenses inscrites au Budget Ordinaires 2025 (221.000 €) et celles inscrites au BR Extraordinaire 2024 (138.000 €).

Une nouvelle dépense ordinaire qui apparait au Budget 2025 est celle du Budget participatif, avec un montant de 50.000 € et qui lui est destiné aux citoyens afin de leur permettre de remettre leur idée/projet d'amélioration pour la Commune.

Un point très positif dans les dépenses ordinaires est celui de la baisse significative de la participation au financement du CGDIS. À la suite des différentes interventions du gouvernement et de la prise en charge de certains frais en direct, la contribution passe à 72.000 € au Budget 2025 par rapport à 255.000 € dans le BR 2024, ce qui constitue une baisse de 180.000 €.

La Commission se doit de réitérer ses remarques et observations concernant le service forestier de 2023 relatif au budget 2024.

Le *déficit d'exploitation* du domaine forestier continue à croître 468 000 contre 443 000 (2024 rect.)

Face à un déficit d'exploitation important auquel il y a lieu d'ajouter des investissements en matériels de 284 000 contre 188. 000€ (2024 rect.) Il s'avère nécessaire de revoir sérieusement notre politique de gestion du patrimoine forestier qui couvre une surface appréciable de quelques 226hHa.

En l'état actuel les seules recettes, tout à fait modestes, de 20 000 € proviennent du seul bois de chauffage. Or, nos forêts comprennent également des bois de qualité, notamment des ensembles de chênes.

À cet égard la Commission note que le budget et le plan de gestion divergent significativement à la fois par les recettes comme par les dépenses.

Il s'avère que l'établissement d'un plan comptable cohérent et transparent pour le service forestier est nécessaire afin d'identifier les travaux pour le compte de l'État et les 2 communes membres, ainsi que la reprise correcte des ventes aux tiers.

Les ventes de Grumes pour 180 M3 n'apparaissent pas au budget des recettes 2025.

La commission réitère sa recommandation pressante de faire établir **un audit ou avis indépendant** sur la structure de nos forêts et son mode d'exploitation.

Une telle décision fait partie d'une gouvernance responsable de la part de la Commune, propriétaire d'un Domaine couvrant près de 15% de sa surface.

Comme déjà évoqué dans l'avis de Commission des Finances en 2023 et avec des facteurs macroéconomiques imprévisibles, la Commission des Finance estime qu'il faudra surveiller de près les Dépenses Ordinaires et rester très prudent sur l'avenir.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

La Commission des Finances note qu'avec un montant de +/- 26,8 millions d'euros, les dépenses extraordinaires restent à niveau élevé, ceci dans un but d'investir dans les infrastructures communales.

Les principales dépenses inscrites au budget 2025 (sous réserves des réalisations dans le temps) sont, entre autres, notamment :

- 1.975.000 € dans le poste Coordination technique avec 1.750.000 € pour le réaménagement du Centre de Schuttrange (Neien Duefkär- planification)
- 200.000 € dans la Protection Sociale, avec notamment 150.000 € pour la participation des travaux de réaménagement CIPA
- 1.283.000 € dans Maisons relais/Foyer scolaires avec 500.000 € pour l'assainissement énergétique et la mise en conformité de la Maison des Jeunes et 570.000 € pour l'extension de l'école Cycle 1 et Maison Relais Phase 1.1
- 500.000 € pour l'assainissement et mise en état du bâtiment de l'Amicale des Pompiers
- 2.150.000 € pour le poste Gestion des eaux usées avec 2.000.000 € d'apports pour investissement à réaliser concernant SIDEST
- 3.315.000 € dans les postes Lutte contre la pollution, Mesure d'économie d'énergie et protection de la nature
- 2.000.000 € dans le poste Logements à prix réduit (social)
- 3.250.000 € dans le poste Voirie vicinale avec notamment 1.750.000 € (Élaboration projet)
- 460.000 € pour le poste Cimetières
- 5.000.000 € dans le poste Immeubles bâtis et non bâtis non affectés avec 4.000.000 € pour l'acquisition de terrains non affectés
- 2.000.000 € concernant le nouveau Centre innovatif SIAS et CGDIS
- 3.200.000 € extension de la Buvette au terrain de football

La Commission félicite le Collège des Bourgmestre et Échevins pour leur volonté de garder les investissements communaux à un haut niveau afin de s'assurer des infrastructures modernes et fonctionnelles aux habitants de la Commune de Schuttrange et de suivre les recommandations du Ministre des Affaires intérieures de garder les investissements dans la mesure du possible à un niveau élevé.

La Commission des Finances suggère quand même d'établir un récapitulatif synthétique périodique des projets afin d'avoir un suivi simple de l'état d'avancement financier incluant toutes les informations nécessaires (hausse des coûts, solde à financer,).

Conclusions :

En conclusion, la Commission des Finances souhaite retenir pour le budget 2025, qu'il répond aux principes recommandés par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, et qu'actuellement notre commune reste sans dette. La Commission des Finances félicite le Collège des Bourgmestre et Échevins ainsi que tous les services communaux pour leurs présentations méticuleuses, transparentes et efficaces.

Schuttrange, le 9 décembre 2024

Pour la Commission des Finances

Lucien Komes
Président